

Conditions d'utilisation de Benevity

Remarque :

Ce contrat a été revu afin de tenir compte des risques du modèle économique adopté et d'identifier d'éventuelles incohérences.

Plusieurs risques et incohérences ont été identifiés. Des explications, observations et recommandations sont incluses dans les commentaires en marge ou, le cas échéant, des modifications sont proposées en annotations dans le texte.

En particulier, si des obligations impliquent la dotation, cette dernière doit être partie au contrat.

Les conditions d'utilisation suivantes (« **Conditions d'utilisation** ») s'appliquent au système et aux services fournis par Benevity, Inc. qui incluent les solutions de Benevity pour le lieu de travail (y compris la solution Spark pour les dons, l'évaluation des activités de bénévolat et des activités de "Missions" prosociales) et le site Web public de Benevity ainsi que le portail de gestion des dons et des dotations des clients (collectivement « **le Système** »). Le terme « **Benevity** » (« nous ») désigne Benevity, Inc. et ses affiliés. En utilisant notre système, vous, l'utilisateur final du Système (« vous » ou « votre »), acceptez les conditions suivantes. Votre utilisation du Système sera considérée comme une acceptation des présentes Conditions d'utilisation. Pour obtenir de l'aide sur l'utilisation du Système, veuillez consulter les informations utilisateur situées dans la ou les sections « Aide » du Système, ainsi que les FAQ concernées. Pour les détails sur la collecte, l'utilisation et le stockage des informations personnelles par Benevity, veuillez lire la politique de confidentialité de Benevity.

1. Vos Responsabilités concernant votre Profil et votre Compte

Vous garantissez que toutes les informations que vous validez dans les pages de profil du Système sont exactes et vous acceptez de les tenir à jour. Si nous avons des raisons de soupçonner que les informations de votre profil sont fausses, inexactes ou incomplètes, nous nous réservons le droit de suspendre ou de résilier votre compte Système. Il relève de votre responsabilité de maintenir la confidentialité de votre mot de passe Système, vous êtes responsable de toutes les modifications, instructions et activités effectuées sur votre compte Système à l'aide de votre mot de passe et vous nous autorisez à vérifier ces dernières et à prendre toutes mesures nécessaires. Vous acceptez que nous puissions vous envoyer des informations et des avis importants concernant le Système et votre compte sur votre e-mail professionnel. Chaque personne est limitée à un seul compte sur le Système. Vous êtes responsable de toutes les activités qui se produisent sur votre compte Système. Vous devez traiter les autres utilisateurs du Système avec politesse et respect. Vous ne devez pas : usurper l'identité d'une autre personne ou permettre à une autre personne d'usurper votre identité ou d'utiliser votre compte sur le Système ; interférer intentionnellement avec le fonctionnement du Système ; interférer intentionnellement, avec tout Programme de Dons pour la promotion des dons (un « **Programme de Dons** ») tel qu'un Programme de Dons ouvert au public géré par une Société Commanditaire (« **Société Commanditaire** ») ou un Programme de Dons sur le lieu de travail géré par votre employeur, dans certains cas avec un partenaire de contrepartie (« **Partenaire de Contrepartie** ») comme une fondation caritative en lien avec votre employeur. Vous ne devez soumettre aucun lien ou contenu : en échange d'un paiement ou autre contrepartie d'une autre personne ou entité ; qui enfreint ou viole la propriété intellectuelle ou d'autres droits de toute personne ou entité ; qui enfreint

toute obligation de confidentialité dont vous êtes redevable envers quiconque ; qui est harcelant, diffamatoire, abusif, obscène, pornographique, indécent ou répréhensible de toute autre manière ; ou qui contient ou installe des virus, vers, bogues, chevaux de Troie, logiciels malveillants ou autres codes, fichiers ou programmes conçus ou ayant la capacité de perturber, endommager ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel ou matériel ; ou qui contient un langage faux ou trompeur, des allégations non fondées ou comparatives concernant les produits de Benevity ou d'autres, de la publicité, des références commerciales, des pourriels, des chaînes de lettres ou toute autre sollicitation, y compris la sollicitation d'actions en justice. Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion et sans préavis, de supprimer tout contenu que vous avez soumis ou publié sur les pages du Système.

2. Décharges et Limitation de Responsabilité

NI BENEVITY NI AUCUNE Organisation Bénéficiaire (TELLES QUE DÉFINIES À LA SECTION 7.1) NE SAURONT ÊTRE TENUES RESPONSABLES (A) DES DOMMAGES, PERTES OU DÉPENSES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, Y COMPRIS TOUTE PERTE D'UTILISATION, PERTE DE DONNÉES OU DONNÉES INCORRECTES, PERTE DE BÉNÉFICES, COÛTS D'OPPORTUNITÉ, INTERRUPTION DES ACTIVITÉS, BLESSURES CORPORELLES OU TOUTE AUTRE PERTE ÉCONOMIQUE OU (B) DE TOUTE CONFIANCE ACCORDÉE AUX INFORMATIONS FOURNIES SUR LE SYSTÈME OU AUTREMENT OU TOUT DOMMAGE QUE VOUS POURRIEZ SUBIR SI VOUS NOUS TRANSMETTEZ DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU SENSIBLES OU SI NOUS VOUS COMMUNIQUONS DE TELLES INFORMATIONS À VOTRE DEMANDE OU DE TOUT DOMMAGE RÉSULTANT D'UNE PANNE D'ÉQUIPEMENT, D'INTERNET OU D'UN SYSTÈME TIERS.

Nonobstant le paragraphe précédent, si vous subissez des pertes ou des dommages résultant d'une erreur de notre part et que ces pertes ou dommages étaient sous notre contrôle exclusif et causés par notre négligence, nous serons alors responsables de ces pertes ou dommages pour un montant n'excédant pas l'équivalent d'un total de 100,00 \$ US. Les décharges et limitations de responsabilité stipulées aux présentes Conditions d'Utilisation s'appliquent uniquement dans la mesure permise par les lois de votre juridiction qui vous sont applicables et s'appliqueront quelle que soit la cause et en vertu de toute théorie de responsabilité, y compris, sans s'y limiter, la négligence (totale ou partielle), la responsabilité absolue, la rupture de contrat ou autre de la partie dont la responsabilité est limitée ou déchargée, et s'étendront à Benevity, à l'Organisation Bénéficiaire concernée, aux administrateurs, dirigeants, employés, agents et représentants de celle-ci ainsi qu'aux nôtres, et resteront en vigueur à l'achèvement des services et en cas de résiliation des présentes Conditions d'utilisation pour quelque raison que ce soit.

Votre employeur ou la Société Commanditaire, selon le cas, ou Benevity peuvent, à leur seule discrétion, suspendre votre participation à tout Programme de Dons ou votre utilisation du Système pour quelque raison que ce soit avec ou sans préavis. Benevity ou votre employeur ou la Société Commanditaire, selon le cas, vous contactera par courrier électronique à l'adresse fournie dans votre profil d'utilisateur ou par le biais de toutes informations de contact disponibles sur le Système pour tenter de résoudre le problème ayant conduit à la suspension. En cas de disqualification due à l'absence de résolution, votre compte ou votre accès pourra être fermé, et vous n'aurez plus aucun droit en vertu des présentes Conditions d'utilisation.

3. Arbitrage

Lorsqu'elles sont exécutoires, les dispositions d'arbitrage obligatoires suivantes s'appliquent : Toutes réclamation, controverses et tous litiges (que leur fondement soit contractuel ou délictuel, en vertu d'une loi ou d'un règlement, ou autrement, et préexistant, présent ou futur) découlant de ou se rapportant (a) aux présentes Conditions d'utilisation ; (b) au Système ; (c) à toute Organisation Bénéficiaire ; (d) à des déclarations orales ou écrites, des accords, des publicités ou des promotions concernant le Système et les présentes Conditions

d'utilisation, une Organisation Bénéficiaire, tout Programme de Dons, ou votre employeur, ou une Société Commanditaire ou un accord de entre un Partenaire de Contrepartie et vous pour un Programme de Dons ; ou (e) aux relations créées en conséquence de ou en relation avec ces Conditions d'utilisation (y compris votre relation avec Benevity et les relations avec des tiers) (chaque réclamation, litige et controverse appelés « **Réclamation** »), seront soumis à et tranchés par un arbitre unique, à l'exclusion des tribunaux, et vous acceptez d'être lié par la décision arrêtée par l'arbitre. En acceptant les présentes conditions, vous renoncez à tout droit que vous pourriez avoir d'engager ou de participer à tout recours collectif contre Benevity ou l'Organisation Bénéficiaire en relation avec toute Réclamation et, le cas échéant, vous acceptez également de vous retirer de tout recours collectif contre Benevity ou l'Organisation Bénéficiaire. L'arbitrage des Réclamations sera mené en anglais et, sauf disposition contraire d'une loi impérative d'un État membre de la juridiction applicable, la loi applicable à tout arbitrage sera celle indiquée dans le tableau 1 ci-dessous, si vous avez accès à la fonctionnalité de dons. Si vous n'avez pas accès à la fonctionnalité de dons, le droit applicable aux présentes Conditions d'utilisation est celui de l'État de New York. L'arbitrage sera mené selon le Règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (la « **CCI** »), conformément aux règles de la CCI, et se tiendra dans l'État de New York ou dans un autre lieu convenu par nous. Nonobstant ce qui précède, Benevity se réserve le droit (sans préjudice de tout autre droit ou recours disponible par ailleurs à Benevity) de demander une injonction auprès d'un tribunal compétent pour interdire la poursuite ou la répétition de toute violation du présent Contrat.

4. Divers

- 4.1** Nonobstant la loi applicable à tout accord entre vous et votre employeur ou un Partenaire de Contrepartie ou une Société Commanditaire, selon le cas, si vous avez accès à la fonctionnalité de dons via le Système, les présentes conditions d'utilisation sont régies par la loi correspondant à votre « **Expérience Localisée** » de solution de dons qui est spécifiée dans le tableau 1 ci-dessous. (Votre « **Expérience Localisée** » est la version de la solution de dons qui est énoncée au tableau 1 ci-dessous, et correspond au domicile juridique de l'Organisation Bénéficiaire qui vous est présentée dans cette solution.) Si vous n'avez pas accès à la fonctionnalité de dons, la loi applicable aux présentes Conditions d'utilisation est celle de l'État de New York. Le choix de la loi spécifié dans la présente section 4.1 s'appliquera sans égard aux règles de conflit de lois de cette juridiction, et les présentes Conditions d'utilisation seront interprétées conformément à la loi applicable. Si l'une des dispositions des présentes Conditions d'utilisation est invalide ou inapplicable, l'invalidité ou l'inapplicabilité de cette disposition n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions des présentes Conditions.
- 4.2** Les présentes Conditions d'utilisation constituent l'intégralité de l'accord entre vous, votre employeur ou, le cas échéant, votre Société Commanditaire, Benevity et l'Organisation Bénéficiaire (le cas échéant) pour ce qui concerne les questions traitées dans ces Conditions d'utilisation et votre utilisation du Système.
- 4.3** Vous acceptez de dégager Benevity, l'Organisation Bénéficiaire et votre employeur ou Société Commanditaire, selon le cas, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, agents, employés, affiliés, successeurs et ayants droit respectifs (désignés collectivement, les « **Indemnitaires** ») de toute responsabilité, cause d'action, responsabilité fiscale, pénalités, coûts et réclamations, et vous vous engagez à rembourser les dépenses raisonnables et réelles engagées par les Indemnitaires à cet égard (y compris les honoraires et frais juridiques), découlant de ou liée à votre utilisation du Système et/ou à votre participation à tout Programme de Dons, y compris, mais sans s'y limiter, toute violation des présentes Conditions d'utilisation ou toute fraude, fausse déclaration ou abus que vous, ou toute autre personne utilisant votre compte, aurez commis dans le cadre de votre utilisation du Système et/ou de votre participation à tout Programme de Dons.

5. Conditions d'Utilisation Supplémentaires (programme Missions)

- 5.1** Si vous avez accès en tant qu'utilisateur à la solution « Missions » de Benevity, cette Section 5 s'applique. Vous reconnaissez que l'exactitude des données utilisées ou collectées et/ou présentées par le biais de la solution Missions n'a pas vocation à être au même niveau que la recherche scientifique. Benevity n'est pas responsable de l'exactitude ou de la fiabilité des informations présentées.
- 5.2** Vous reconnaissez que ni Benevity ni aucune Organisation Bénéficiaire n'est responsable des dommages matériels ou corporels (y compris le décès) que vous pourriez subir en raison de votre participation à une activité de Mission qui vous est présentée dans le Système.

6. Conditions d'Utilisation Supplémentaires (programme de bénévolat)

Si vous avez accès en tant qu'utilisateur à la solution de bénévolat de Benevity, cette Section 6 s'applique.

- 6.1 Décharge de Responsabilité** Vous reconnaissez que ni Benevity ni aucune Organisation Bénéficiaire n'est responsable des dommages matériels ou corporels (y compris le décès) que vous pourriez subir en raison de votre participation à une opportunité de bénévolat qui vous est présentée dans le Système.
- 6.2 Comptes de Dons.** Le Programme de Dons auquel vous participez avec votre employeur, Société Commanditaire ou Partenaire de Contrepartie peut permettre à votre employeur ou Partenaire de Contrepartie de vous fournir des monnaies de don dans un compte de don en reconnaissance des heures de bénévolat que vous effectuez. Dans ce cas, vous reconnaissez que cette monnaie de don est un montant qui a été, ou sera, donné par votre employeur, Société Commanditaire ou Partenaire de Contrepartie à l'Organisation Bénéficiaire applicable, et pour lequel vous ne pouvez fournir qu'un Conseil de donateur.

7. Conditions d'Utilisation Supplémentaires (Applicables aux programmes Spark de dons des employés et aux portails publics de dons de Benevity)

Si vous avez accès en tant que donateur à un programme Spark de dons d'employés ou au(x) portail(s) public(s) de dons de Benevity, cette section 7 s'applique.

- 7.1 Dons à l'Organisation Bénéficiaire.** Comme indiqué dans les informations utilisateur et les FAQ détaillées dans la section « Aide », le programme Spark de dons des employés et d'autres Programme de Dons utilisent un ou plusieurs organismes caritatifs (chacun d'eux désigné « **Organisation Bénéficiaire** ») pour (a) vous fournir des reçus de dons ou des accusés de réception en temps opportun (b) faciliter le cumul des dons et des montants correspondants de l'employeur ou du Partenaire de Contrepartie et (c) faciliter les distributions mensuelles aux organismes caritatifs et à but non lucratif (« les **Causes** ») dans la/les juridiction(s) applicable(s). La liste actuelle des Organisations Bénéficiaires par Expérience Localisée est présentée dans le tableau ci-dessous et votre Expérience Localisée est présentée au-dessus du tableau 1. Vous, le donateur, serez informé de toute difficulté ou impossibilité d'effectuer un don à la cause ou aux causes choisie(s) ainsi que de la suggestion faite par l'Organisation Bénéficiaire responsable d'effectuer le(s) don(s) pour remplacer la cause choisie, qui devra s'apparenter le plus possible à la cause d'origine. L'absence d'opposition dans un délai d'un mois vaudra acceptation de la nouvelle affectation du don telle que suggérée par l'Organisation Bénéficiaire (par exemple adhésion à des clubs, dîners, frais de formation etc.) ou tout autre avantage privé reçu par vous ou toute autre personne qui vous est affiliée. Vous reconnaissez que tous les dons effectués via le Système ne sont pas remboursables. Veuillez noter que

vous pouvez à tout moment modifier vos paramètres sur votre tableau de bord personnel pour arrêter ou modifier les futurs dons périodiques sur votre salaire ou les futurs dons périodiques par carte de crédit. De tels changements ne seront pas en vigueur pour le prochain paiement prévu si ces montants sont engagés ou en cours de traitement.

Votre Expérience Localisée et l'Organisation Bénéficiaire Applicable : [FRANCE / FONDS DE PARTICIPATION SOLIDAIRE](#)

Si votre employeur ou la Société Commanditaire (le cas échéant) a demandé l'activation des dons transfrontaliers (« **Benevity One World** »), vous pourrez éventuellement faire un don à des organisations à but non lucratif ou à des organismes caritatifs étrangers via la UK Online Giving Foundation mais généralement sans avantages fiscaux ; dans ce cas, la UK Online Giving Foundation sera l'Organisation Bénéficiaire applicable en ce qui concerne les dons à des organismes à but non lucratif qui ne sont pas des organismes caritatifs enregistrés et les dons à des organismes caritatifs en dehors du pays de votre Expérience Localisée.

Dans ce cadre, le don sans avantages fiscaux signifie qu'aucun reçu fiscal ne peut être délivré au donateur qui ne pourra pas bénéficier de la réduction fiscale. Des droits de transfert pourraient également s'appliquer, en principe aux frais du bénéficiaire du don.

Tableau 1 : Organisation Bénéficiaire Chargée du cumul et du Paiement

Le tableau ci-dessous est fourni à titre d'information et décrit les différentes expériences localisées qui peuvent être utilisées par les clients de Benevity dans leurs Programme de Dons :

Expérience/fonctionnalité localisée	Organisation Bénéficiaire	Monnaie	Généralement avantageux sur le plan fiscal ?	Droit applicable
États-Unis	American Online Giving Foundation	USD	Oui – si contribuable américain*	État de New York
Canada	Canadian Online Giving Foundation	CAD	Oui – si contribuable canadien*	Province de l'Alberta
Allemagne	Haus des Stiftens gGmbH	Euro	Oui – si contribuable allemand	Allemagne
Royaume-Uni	Charitable Giving	Livre sterling	Oui – si contribuable britannique*	Angleterre et Pays de Galles

Irlande	Irish Online Giving Foundation	Euro	Oui – si contribuable irlandais*^	Angleterre et Pays de Galles
Australie	Australian Online Giving Foundation	AUD	Oui – si contribuable australien*	Angleterre et Pays de Galles
Inde	Online Giving Foundation	Roupie	Oui – si contribuable indien*	Inde
France	Fonds de Participation Solidaire	Euro	Oui – si le contribuable français est résident en France ou, sous certaines conditions, dans l'UE.	France
Expériences de devises localisées – actuellement, Israël, Japon, Philippines, Pologne, Suède, Suisse, Afrique du Sud, France, Italie, Singapour et Espagne.	UK Online Giving Foundation	Monnaie localisée	Non	Angleterre et Pays de Galles
Dons transfrontaliers mondiaux (« Benevity One World »)	UK Online Giving Foundation		Non	Droit applicable à l'Expérience Localisée principale de l'utilisateur

*Si vous n'êtes pas un contribuable dans la juridiction de l'Expérience Localisée qui vous est présentée dans le système, vous pouvez faire des dons, mais ils ne donneront généralement pas lieu à des avantages fiscaux. Les dons transfrontaliers ne donnent généralement pas non plus lieu à des avantages fiscaux. D'autres dons peuvent ou non donner lieu à des avantages fiscaux - consultez votre propre conseiller fiscal.

^ Fiscalement avantageux pour les dons admissibles accompagnés des certificats CHY4 dûment remplis.

En règle générale, le montant maximum déductible de l'impôt sur le revenu des personnes physiques autorisé par la loi applicable en France pour les dons à un fonds de dotation est de 66 % de la valeur du don dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200 du code général des impôts français)

7.2 Impôts et Reçus Fiscaux. Vous devez consulter vos propres conseillers fiscaux et juridiques au sujet de l'impact réel, fiscal ou autre, des dons que vous effectuez par l'intermédiaire du Système. Les informations sont mises à disposition par Benevity à titre d'information uniquement et ne sont pas destinées à fournir des conseils juridiques ou fiscaux et ne peuvent être considérées comme telles. Si vous n'êtes pas un contribuable dans la juridiction de l'Expérience Localisée que vous utilisez, il est possible que les dons que vous faites par l'intermédiaire du Système ne soient pas tous fiscalement déductibles dans la juridiction

dans laquelle vous êtes contribuable et vous devez, par conséquent, consulter vos propres conseillers fiscaux et juridiques concernant l'impact réel, fiscal ou autre de ces dons. Si vous êtes un contribuable dans la juridiction applicable, conformément aux présentes Conditions d'utilisation et à toutes les autres exigences du Système, vous recevrez normalement un reçu fiscal (fichier PDF obtenu dans le Système ou par courrier électronique) concernant les dons applicables faits par vous ou en votre nom à l'Organisation Bénéficiaire, et ce reçu sera mis à votre disposition : immédiatement après le don dans le cas d'un paiement unique effectué par carte de crédit ou PayPal ; ou à un moment différent si vous utilisez des dons sur salaire ou des dons périodiques par carte de crédit ou PayPal, et en tout état de cause dans les deux (2) mois suivant la fin de l'année durant laquelle le don a été effectué (ou, selon la configuration du Système par votre employeur, certains de vos dons peuvent être reflétés sur votre fiche de salaire). La date pertinente du reçu fiscal sera la date du don de l'année fiscale au cours de laquelle les montants ont été versés à l'Organisation Bénéficiaire conformément aux présentes Conditions d'utilisation. Veuillez noter que si vous ne fournissez pas les informations requises pour l'émission d'un reçu fiscal au plus tard le 31 décembre d'une année civile au cours de laquelle vous avez fait des dons, vous n'aurez peut-être pas droit à un reçu pour les dons effectués cette année-là (voir les Circonstances particulières à la section 7.5 ci-dessous). Droit de transfert libre aux frais du donataire. En l'absence de reçu fiscal il vous sera impossible de bénéficier d'une réduction d'impôt et, le cas échéant, du paiement des droits de transfert.

- 7.3 Frais de Soutien à la Cause et Frais Marchands.** Tous les dons que vous faites à l'Organisation Bénéficiaire et qui sont versés à la cause que vous avez choisie seront soumis à un petit pourcentage de frais payables par les organismes caritatifs et déduits par l'Organisation Bénéficiaire du montant total du don (les « **Frais de Soutien à la Cause** ») à moins qu'ils ne soient payés par votre employeur ou votre Société Commanditaire, selon le cas, ou par le Partenaire de Contrepartie. **Pour le portail public de dons de Benevity, les Frais de Soutien à la Cause sont généralement de 2,9% du montant du don. Pour Spark, veuillez consulter votre employeur ou l'administrateur du Programme de Dons pour obtenir les informations concernant le pourcentage applicable de Frais de Soutien à la Cause.** Dans le cas où vos dons sont effectués par carte de crédit ou autre carte de paiement, les frais de compte marchand applicables (« **Frais Marchands** ») seront déduits du montant du don, à moins qu'ils ne soient payés par l'employeur ou la Société Commanditaire, selon le cas, ou par un Partenaire de Contrepartie. Pour en savoir plus sur le pourcentage des Frais de Soutien à la Cause applicables à votre programme et si votre employeur ou votre Société Commanditaire paie les Frais de Soutien à la Cause et/ou les Frais Marchands, veuillez vérifier les communications de votre administrateur de programme. Pour plus de clarté, le montant du don que vous pourrez déduire fiscalement, le cas échéant, est le montant du don avant toute déduction des Frais de Soutien à la Cause ou des Frais Marchands.
- 7.4 Quand le don sera-t-il transmis à la Cause que vous avez choisie ?** Dans la plupart des cas, l'Organisation Bénéficiaire versera le don à la cause que vous avez choisie **au cours du mois civil qui suit le mois au cours duquel l'Organisation Bénéficiaire a reçu votre don** (par exemple, si l'Organisation Bénéficiaire a reçu votre don en janvier, elle versera ce don à la cause choisie en février).
- 7.5 Circonstances Particulières.** Dans certaines circonstances, les montants des dons ne peuvent pas être versés à la cause que vous avez choisie. Dans les cas où : (a) le Conseil du donateur n'est pas fourni (b) le Conseil du donateur spécifie une cause qui n'est plus enregistrée et en règle auprès de l'autorité de réglementation compétente ou ne figure plus dans notre base de données des causes. Dans certaines circonstances, il peut arriver qu'un reçu fiscal ne puisse pas vous être fourni. Dans le cas où vous n'auriez pas fourni les informations requises pour l'émission du reçu fiscal avant le 31 décembre d'une année civile

au cours de laquelle vous avez fait des dons, aucun reçu fiscal ne sera délivré et aucune réduction d'impôt ne sera autorisée.

- 7.6 Retard de Versement par Chèque à la Cause.** Le versement des fonds de l'Organisation Bénéficiaire à votre cause sélectionnée peut être retardé s'il n'y a pas suffisamment de fonds de dons alloués à cette cause cumulés dans notre système pour justifier les coûts administratifs de création et de transmission d'un chèque. Un chèque sera remis à cette cause lorsqu'il y aura suffisamment de dons cumulés ou dans les 14 mois, la date la plus proche étant retenue. Ce retard ne se produira pas si la cause que vous avez choisie a opté pour un transfert électronique de fonds (« EFT »), car l'EFT facilite le transfert mensuel de tout montant, même minime, sauf dans des circonstances exceptionnelles.
- 7.7 Votre Employeur en tant qu'Agent Concernant les Retenues sur Salaire.** Si vous participez à un programme en milieu de travail et faites un don par retenue sur le salaire, par votre acceptation des présentes Conditions d'Utilisation vous donnez irrévocablement l'ordre à votre employeur ou à son représentant de transférer les salaires qui vous sont dus, par une retenue sur le salaire unique ou périodique, à l'Organisation Bénéficiaire dans la limite des montants que vous avez désignés pour don à cette organisation par le biais du Système. Vous reconnaissez qu'en ce qui concerne la détention par votre employeur de ces fonds jusqu'au transfert à l'Organisation Bénéficiaire : (a) votre employeur a accepté d'agir en tant qu'agent de l'Organisation Bénéficiaire en ce qui concerne ces fonds jusqu'au transfert (b) ces fonds peuvent être cumulés avec des fonds reçus d'autres utilisateurs pour des montants de dons gagnés ou fournis par ces utilisateurs (c) votre employeur ou son représentant, en tant qu'agent, a tous les pouvoirs d'une personne physique en ce qui concerne ces fonds, y compris, sans limitation, tous les pouvoirs nécessaires pour traiter et transférer ou offrir les fonds conformément aux Conditions d'Utilisation et tout Programme de Dons (d) votre employeur ou son représentant n'a aucune obligation d'investir les fonds et (e) dans l'exécution de ses obligations et devoirs en vertu des présentes Conditions, votre employeur ou son représentant exercera le soin, la diligence et la compétence qu'une personne de prudence ordinaire exercerait dans le traitement des biens d'une autre personne.
- 7.8 Décharge de responsabilité** Vous reconnaissez que Benevity s'appuie sur les informations fournies par la Société Commanditaire, votre employeur ou les Partenaires de Contrepartie (selon le cas) en ce qui concerne le don effectué et certaines questions relatives à la présentation et à l'exécution du Programme de Dons au sein du Système, et vous libérez et déchargez indéfiniment Benevity de toute réclamation relative à ces questions.

8. Conditions d'Utilisation Supplémentaires (Cartes Cadeau)

Si vous avez accès à la possibilité d'acheter une Carte Cadeau caritative Benevity ou recevoir une carte cadeau caritative Benevity, cette section 8 s'applique.

- 8.1 Cartes Cadeau.** Votre Programme de Dons peut vous permettre d'acheter des cartes cadeau. L'achat d'une carte cadeau sur le Système est un don de votre part à l'Organisation Bénéficiaire concernée. Lorsque vous donnez une telle carte cadeau au destinataire que vous avez choisi, ou si vous êtes le destinataire d'une telle carte cadeau, le destinataire aura la possibilité de fournir un Conseil de Donateur (telle que défini ci-dessus).

Si vous avez des questions concernant ces Conditions d'utilisation, votre utilisation du Système ou toute autre question relative aux Programme de Dons, veuillez nous contacter à l'adresse support@benevity.com.

